

**SMICTOM LOT GARONNE BAISE****Comité Syndical du 30 mars 2021****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.  
Convocations régulièrement adressées le 23/03/2021.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 23 délégués

n° ordre 2021-009

Présents : 22 votants : 22

**Étaient présents : 22 délégués**

*Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante), Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY, Christian LAFOUGERE, Jean-Marie BOE (suppléant), Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (10 présents)*

*Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h33 pour le vote de la DL 2021-007/DL 2021-008/DL 2021-009, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (suppléant), Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Dominique HANROT (suppléant), Didier SOUBIRON (12 présents)*

**Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :**

*Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /*

*Albret Communauté : /*

**Pouvoirs de vote : 0****Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques

Madame Karine DAL BALCON Responsable du service Finances

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN Responsable Ressources Humaines

Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction

**N° Ordre : 2021-009****Objet : Imputation de biens corporels de faible valeur en section d'investissement**

*Vu l'Arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L2122-21, L3221-2 et L 4231-2 du CGCT, qui précise que les conteneurs d'ordures ménagères sont inclus dans la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature quelle que soit leur valeur unitaire.*

Il est nécessaire de délibérer chaque année sur l'imputation en section d'investissement des divers conteneurs d'ordures ménagères utilisés sur le territoire du SMICTOM LGB.

Monsieur le Président, demande au Comité Syndical de valider l'imputation en section d'investissement :

- ✓ Des conteneurs d'ordures ménagères
- ✓ Des bacs à déchets verts,

Où l'exposé de M. le Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,**

➤ **Approuve cette proposition.**

| Résultat des votes |    |
|--------------------|----|
| Suffrages exprimés | 22 |
| Pour               | 22 |
| Contre             | 0  |
| Abstention         | 0  |

Publication/Affichage :

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI